

Paris, le 26 mai 2008 – L'ERAFP lance un appel d'offres auprès de sociétés de gestion financière pour de nouvelles catégories d'actifs

Dans le cadre de la politique de diversification des placements des provisions du régime adoptée par son Conseil d'administration, l'Etablissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) lance un appel d'offres restreint sur deux classes d'actifs : actions internationales (hors pays émergents) et obligations crédit libellées en euro de la catégorie investissement (*investment grade*).

« Ce nouvel appel d'offres concrétise la volonté du dernier Conseil d'administration d'élargir l'allocation stratégique cible dans le respect des cinq valeurs de la charte ISR de l'ERAFP. Nous menons actuellement une réflexion sur la nécessité d'élargir l'univers d'investissement, de manière à accroître, au-delà de 2008, cette diversification des actifs », a déclaré Isabelle Szendy, directrice adjointe de l'ERAFP.

#### Un appel d'offres destiné à diversifier les classes d'actifs

Dans le cadre de sa politique d'élargissement de son univers d'investissement et en conformité avec les cinq valeurs de sa charte ISR, l'ERAFP organise un appel d'offres composé de deux lots, dont l'objet est l'attribution de mandats de gestion actions internationales (hors pays émergents) et obligations crédit libellées en euro de la catégorie investissement (*investment grade*) pour une durée initiale de trois ans, avec la possibilité pour les titulaires de se voir confier à l'échéance un nouveau marché de trois ans.

- Actions internationales

Le premier lot de l'appel d'offres porte sur l'attribution de trois mandats, dont un stand-by, pour la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers composé d'actions internationales (hors pays émergents). Le montant moyen de la totalité des placements sur cette catégorie d'actifs sera, à titre indicatif, de l'ordre de 150 millions d'euros par an.

- Obligations crédit libellées en euro de la catégorie investissement (*investment grade*)

Le second lot de l'appel d'offres porte sur l'attribution de deux mandats, dont un stand-by, pour la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers composé de titres de créance ou de dette libellés en euro de la catégorie investissement (*investment grade*). Le montant moyen de la totalité des placements sur cette catégorie d'actifs, sera, à titre indicatif, de l'ordre de 250 millions d'euros par an.

#### Procédure de sélection

L'ERAFP est un établissement public administratif soumis pour la passation de ses marchés au code des marchés publics français.

.../...

La procédure de sélection de l'appel d'offres comporte deux étapes :

- une première phase de sélection des candidatures des entreprises – qui vient d'être lancée ;
- une seconde phase de sélection des offres des candidats sélectionnés à l'issue de la première phase.

Les documents de consultation des entreprises permettant de participer à la phase de sélection des candidatures sont disponibles sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com). Un lien vers cette plate-forme est également disponible sur le site Internet de l'ERAFP ([www.erafp.fr](http://www.erafp.fr)).

Les dossiers de candidatures doivent être remis avant le 27 juin 2008 à 12h00 (heure de Paris).

La date prévisionnelle pour l'envoi aux candidats sélectionnés des invitations à présenter une offre est celle, au plus tard, du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

#### L'ERAFP, un investisseur institutionnel ISR

Issu de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, l'Établissement de régime de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) gère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, sur le modèle de la capitalisation, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités locales et du secteur public hospitalier.

Administré par des représentants des bénéficiaires et des employeurs des trois fonctions publiques, ainsi que par trois personnalités qualifiées, l'ERAFP s'appuie sur une politique d'investissement socialement responsable (ISR) et de diversification des actifs afin de conjuguer valeurs du service public et recherche de la performance.

Avec près de 4,6 millions de bénéficiaires, 51 000 employeurs et plus de 1,5 milliard d'euros de cotisations collectées par an, l'ERAFP est l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés et l'un des premiers investisseurs institutionnels ISR en Europe.

La démarche ISR de l'établissement est décrite dans une charte adoptée en mars 2006, disponible sur le site Internet de l'ERAFP ([www.erafp.fr](http://www.erafp.fr)), reposant sur les cinq valeurs suivantes :

- Etat de droit et droits de l'homme,
- Progrès social,
- Démocratie sociale,
- Environnement,
- Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU et membre fondateur de la chaire de recherche « Finance durable et investissement responsable » de l'École Polytechnique et de l'Institut d'économie industrielle de Toulouse.

#### **Contact :**

Ted Marx  
Responsable de la communication - 01 58 50 11 41 - [ted.marx@erafp.fr](mailto:ted.marx@erafp.fr)